

Les Entreprises sociales pour l'habitat s'engagent pour la formation professionnelle

Paris le 7 octobre 2016 : La Fédération des Entreprises sociales pour l'habitat et l'ensemble des organisations syndicales ont signé, jeudi 6 octobre, un accord relatif à la formation professionnelle. Impulsant de nouvelles ambitions à la politique d'emploi et de formation de la Fédération (priorités de formation, publics visés, fonds mutualisés, formations syndicales, CPF, alternance...), il donne aux Esh davantage de moyens pour la formation de leurs collaborateurs, enjeu clé pour accompagner les évolutions des métiers.

La formation, un enjeu clé pour le secteur

Signé par Valérie Fournier, Présidente de la Fédération des Esh, et les représentants des 5 organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, CFTC et CFE-CGC), l'accord concrétise l'engagement de la profession en faveur d'un accroissement des compétences des collaborateurs et propose de nouvelles dispositions pour répondre aux orientations des plans de formation des entreprises et aux besoins des collaborateurs.

Cet accord s'inscrit dans le prolongement des actions de la Fédération en faveur de l'emploi des seniors, la prévention de la pénibilité, la lutte contre les discriminations et l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

« Les Esh emploient plus de 33.000 collaborateurs. Leur besoin de formation est d'autant plus fort que les changements réglementaires et structurels font évoluer fortement les métiers du secteur. Cet accord est donc clé car il permet de donner plus de moyens et d'outils aux Esh pour mener une politique de formation ambitieuse et accompagner la progression de leurs collaborateurs », commente Valérie Fournier, Présidente de la Fédération des Esh.

Les principaux engagements prévus par l'accord :

- **Favoriser l'accès aux qualifications stratégiques du secteur** : l'accord spécifie les qualifications éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) pour la branche, en lien avec les qualifications stratégiques du secteur.
- **Amplifier le fonds paritaire de formation** qui vise à renforcer les moyens à disposition des Esh pour mettre en œuvre leur plan de formation et, pour leurs collaborateurs, les moyens d'engager leur projet professionnel. Pour son fonctionnement, il bénéficiera de la mutualisation financière de 0,15% de la masse salariale du secteur.
- **Améliorer l'information des collaborateurs sur les outils à disposition** : les changements d'environnement réglementaire et de conseil, l'évolution des métiers, ...nécessitent une information importante des salariés. Un guide pratique sera publié afin de d'orienter les collaborateurs entre les différents outils et services au sein et à l'extérieur de l'entreprise : entretien professionnel, conseil en évolution professionnelle, VAE...

Modernisation de la convention collective

Par ailleurs, les partenaires sociaux se sont engagés, ce même jour, par accord de méthode dans un projet de révision de la convention collective du secteur. Les signataires se sont fixés l'ambition d'une réécriture du texte afin d'en clarifier et moderniser les dispositions.



Accord et photo disponibles sur demande

A propos de la Fédération des Esh

La Fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat regroupe 240 organismes HLM de droit privé. Dans le cadre de leurs missions d'intérêt général, les Esh s'engagent aux côtés collectivités locales pour apporter une réponse adaptée, évolutive et pérenne aux besoins de logements sociaux. Les Esh logent 5 millions de personnes dans un parc de plus de 2 millions de logements, sur tout le territoire métropolitain et dans les DOM. Elles produisent plus d'1 logement social sur 2 chaque année, contribuant à soutenir le secteur du BTP par les activités liées à la construction neuve et à la réhabilitation.

La Fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat est membre de l'Union sociale pour l'habitat.

Pour en savoir plus : <http://www.esh.fr/>

Contact presse :

- Marie-Céline Durand / Fédération des entreprises sociales pour l'habitat : mc.durand@esh.fr / 01.40.75.78.09
- Violaine Danet / Agence Hopscotch Capital : vdanet@hopscotchcapital.fr / 01 58 65 00 77